

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 Septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 Septembre 2018 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal d'Yvias, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Jean-François GUILLOU, Maire.

Etaient présents : GUILLOU Jean-François, Daniel LE MEUR, Loïc LE CALVEZ, Claudie DUCHENE, Chantal KERENEUR, Karine LE GRAET, Magalie LE COZLEER, Catherine DUFLOT, Emeric LE BERRE, Yveline MENGUY, Gérald OUTIN, Serge L'HEVEDER, David CORBEL, Yvon LE MEUR.

Absents excusés : Sylvain OLLIVIER-HENRI procuration à Serge L'HEVEDER

Secrétaire de séance : Daniel LE MEUR

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE REMI LECHALLIER**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil de Mr LECHALLIER Rémi, né le 11/11/2011, au sein de la Commune en tant qu'agent technique au sein des services techniques. Dans le cadre de sa formation « CAPA Jardinier Paysagiste » Mr LECHALLIER réalisera les activités professionnelles suivantes sur la Commune :

- Tontes
- Débroussaillage
- Entretien des espaces verts
- Nettoyage de la voirie
- Petits travaux divers

Mr LECHALLIER devra pour cela réaliser les travaux suivants, sujets à dérogation :

- Travaux nécessitant l'utilisation d'équipement de travail (Tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, perceuse, visseuse, outillage à mains...)
- Travaux avec des appareils sous pression (Nettoyeur haute pression)

Pierre LABBE sera son maître d'apprentissage pendant la durée de sa formation professionnelle, il sera chargé de son encadrement sur le terrain lors de l'exécution des travaux précités.

Accord unanime des membres présents

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Club des anciens combattants ayant participé aux jeux du 14 Juillet 2018, il est décidé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 24 euros permettant de financer les dépenses liées aux festivités (concours et jeux récompenses pour les enfants de la Commune).

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

## **DECISION MODIFICATIVE N°1**

En raison de crédits insuffisants au Budget Primitif 2018 pour verser la subvention accordée pour le projet classe de mer, il convient de faire des virements de crédits entre chapitre.

- Chapitre 65 :
  - Article 6574 : + 1 750 euros (Subvention)
  
- Chapitre 011 :
  - Article 615221 : - 1 750 euros

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

## **POINT TRAVAUX :**

David CORBEL fait un point sur les travaux en cours :

- Salle des fêtes : Les travaux de réfection du parquet sont prévus pour la fin de l'année.
- Cloches de l'église : Il faut qu'elles soient opérationnelles pour le 11 Novembre, 100ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

Loïc LE CALVEZ fait un point sur les travaux de voirie :

Des travaux de réfection de chaussée au Point à temps sur la Commune sont prévus la première semaine d'Octobre, l'entreprise SARC devrait réaliser ses travaux en 1 journée.

Des travaux de voirie étaient prévus sur les secteurs suivants :

- Kergors, Kérongal
- Le Clandry (le long du terrain de foot)
- Kervoquin (en face de chez M. MOREAU)

M. LE CALVEZ demande au Conseil Municipal, s'ils souhaitent que les travaux soient réalisés en 2018 ou différés sur l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide de prévoir ces travaux sur l'année 2019.

M. LE CALVEZ propose d'organiser une opération citoyenne désherbage du cimetière avant la Toussaint, qui pourrait se dérouler le Samedi 13 Octobre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de répartition dérogatoire libre du Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre l'agglomération et ses communes membres pour l'année 2018, proposé par Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération, lors de son Conseil Communautaire du 28 Juin 2018. Il proposait aux communes de se prononcer sur ce projet de répartition. Ce dispositif ne peut être mis en œuvre que si toutes les communes le valident. Certains conseils municipaux ayant émis un avis défavorable, le projet de répartition du FPIC n'aura pas lieu pour l'année 2018.
- La GP3A souhaite harmoniser la TEOM sur l'ensemble de son territoire.
- Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il a été constaté plusieurs nids de frelons sur la Commune. Ces nids ont été détruits.

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents.